



# UFC - QUE CHOISIR SENLIS

B.P. 80059 - 60303 Senlis Cedex

E-mail : senlis@ufc-quechoisir.org

Recommandé avec AR

**CREDIREC**  
**BP 587**  
**75726 PARIS CEDEX 15**

Senlis, le 9 décembre 2008

Objet : votre réclamation d'une dette à M. V. ~~ADAM~~ à 60 ~~000~~ ~~Agence~~  
Votre référence **1833976**

Messieurs,

Notre adhérent cité en référence nous saisit de ses difficultés avec votre société à propos d'une prétendue dette envers la société CREDIPAR. Nous attirons votre attention sur les points suivants.

Le seul crédit souscrit par M. V. ~~ADAM~~ auprès de ce financeur l'a été en...1982 ! Nous espérons ne pas vous apprendre que les dettes de crédit à la consommation sont prescrites par un délai de 2 ans. Toutefois, si votre société pouvait apporter la preuve d'une dette récente envers CREDIPAR, nous l'examinerions avec intérêt.

Si ce n'était pas le cas, nous vous serions reconnaissants de classer immédiatement votre réclamation infondée sans suite. Nous croyons devoir vous informer que toute tentative de vous faire payer après la réception de la présente pourrait faire l'objet d'un dépôt de plainte en harcèlement et en tentative d'extorsion de fonds.

Recevez, Messieurs, nos salutations distinguées.

Le Président  
J. MOPIN